

# AU CP MONT-DE-MARSAN

## La formation des Agents passe au second plan

Mont-de-Marsan, le 24/09/2025

Un moniteur en conduite opérationnelle, dont l'expertise est rare et essentielle, se voit interdit d'animer pendant trois mois.

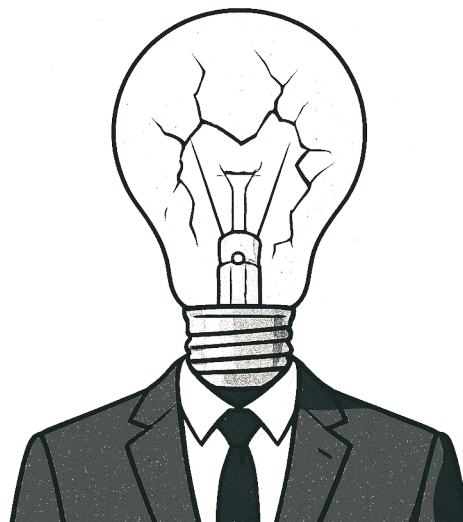
**Encore une fois, l'administration, par l'intermédiaire de la directrice du CP MDM, choisit la répression au détriment du dialogue, la sanction plutôt que le soutien.**

**Et, une fois de plus, ce sont les agents qui en subissent les conséquences directes.**

Sous prétexte d'« organisation du service », l'administration prive volontairement les agents d'un dispositif déjà largement insuffisant. En réalité, il s'agit d'une sanction déguisée qui affaiblit gravement la formation des personnels, alors même que les besoins explosent et que la FAE ESR réclame la mobilisation de toutes les ressources disponibles.

***Un tel choix envoie un message clair : le mépris des personnels et de leurs efforts quotidiens.***

La formation ne peut être considérée comme un privilège que l'on distribue ou retire selon l'humeur de la hiérarchie. Elle constitue une exigence incontournable pour assurer la sécurité, l'efficacité et le perfectionnement des agents.



Par ses décisions iniques, la future directrice interrégionale adjointe démontre qu'elle préfère démolir plutôt que construire, sanctionner plutôt qu'accompagner. **Ce mode de management fait peser de lourdes inquiétudes sur la qualité du dialogue social et sur le respect des droits disciplinaires des personnels placés sous sa responsabilité.**

**L'UFAP UNSa Justice** refuse que les agents soient encore une fois les victimes de décisions arbitraires.

**L'UFAP UNSa Justice** refuse que la formation, déjà déficiente, soit sacrifiée sur l'autel d'une gestion autoritaire et déconnectée du terrain.

**L'UFAP UNSa Justice** exige du respect et la reconnaissance du travail de TOUS les personnels !